



LIMINAIRE CTL du 21/09/2021 DÉCLARATION DE LA CGT DIRCOFI IDF

M Le Directeur,

L'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021 prévoit une indemnité accordée aux agents en situation de télétravail. Si cette indemnité, limitée à 220 € annuels, est un premier pas dans le remboursement des coûts engagés par les agents en télétravail, elle demeure très faible eu égard aux charges réellement supportées par les télétravailleurs. Et quid des vérificateurs ? Selon cette même note, le « travail nomade » ne peut être assimilé à du télétravail. Qu'est-ce que cela signifie ? Ces agents doivent donc supporter, une fois de plus, les frais liés à leur situation de nomades. La Direction Générale considère, quand cela l'arrange et notamment lors de la crise sanitaire et pour ses statistiques, que les agents « nomades » sont en télétravail mais que, par ailleurs, quand il s'agit de rembourser les frais engagés par ces mêmes agents, les vérificateurs passent dans la catégorie nomade et donc non défrayés !

La CGT DIRCOFI IDF dénonce cette situation et rappelle à la Direction que la CGT a régulièrement demandé et alerté sur l'insuffisance des remboursements de frais des vérificateurs, notamment des vérificateurs résidents à Paris, et du forfait pass NAVIGO.

Lors d'un précédent CTL, la CGT DIRCOFI IDF avait demandé à la Direction d'étudier, de nouveau, le remboursement intégral du pass NAVIGO. Où en est la réflexion ? Quelle indemnisation complémentaire ?

Une nouvelle injustice à la DIRCOFI. Nombre de vérificateurs en sont de leur poche lors des interventions (pas de remboursement des frais de repas pour les Parisiens en intervention à Paris, renoncement de nombreux collègues à utiliser FDD). Gérald Darmanin qui n'avait pas un sou dans sa caisse à Bercy pour nos remboursements du Navigo, a miraculeusement trouvé de quoi prendre en charge à 100% le Navigo des policiers (qui n'est pas un outil de travail les concernant) lorsqu'il est arrivé à place Beauvau.

La CGT DIRCOFI IDF vous demande, M Le Directeur, de faire le nécessaire auprès des services de Bercy, pour l'intégration des vérificateurs dans l'accord d'indemnité du télétravail, pour le remboursement intégral de ce pass NAVIGO, ainsi que pour celui des frais de repas des agents parisiens effectuant des vérifications dans Paris.

Autre sujet qui préoccupe beaucoup les vérificateurs : le décompte du nombre de dossier à rendre en cette fin d'année, eu égard aux différentes situations : ASA garde d'enfants, arrêts maladie, formation, décharges syndicales ou pour RID, etc...

La situation des JAPA et notamment de la Brigade d'Intégration est à clarifier.

La CGT DIRCOFI IDF vous demande, M Le Directeur, de nous indiquer dès aujourd'hui et avant la fin du mois de septembre aux Chefs de brigade, le nombre de décharges attribuées pour chacun des cas. Quel est le véritable calcul ?